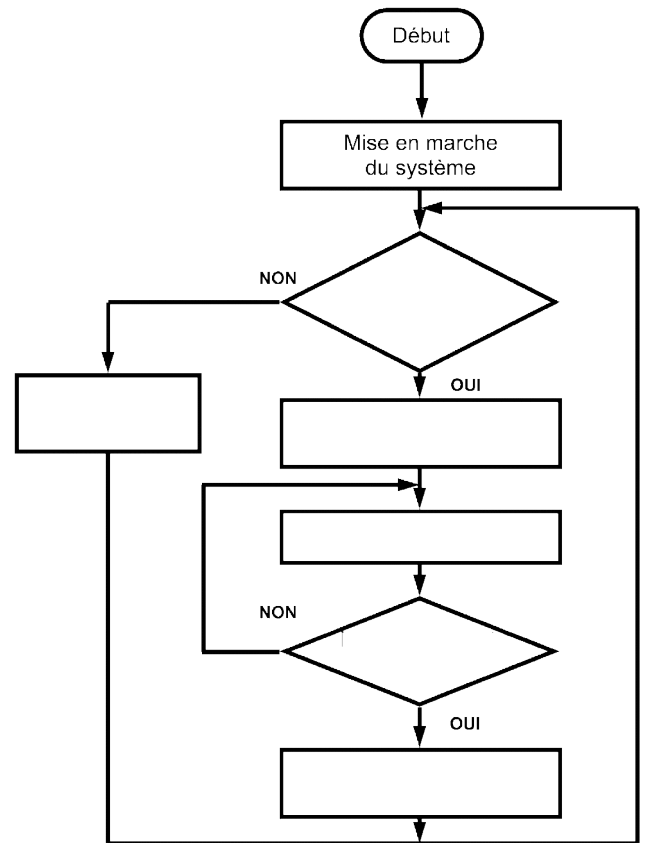


Porte automatique de magasin

A l'entrée d'un magasin, un système automatisé se charge de l'ouverture et de la fermeture des portes.

La procédure est la suivante :

- 1- Mise en marche du système
- 2- Détection d'une personne
- 3- Si une personne est détectée, le système actionne l'ouverture de la porte, maintient celle-ci ouverte jusqu'à ce que la personne soit passée, puis actionne la fermeture de la porte. Si le système ne détecte rien, la porte est maintenue fermée.
- 4- Le système se remet en état de détection d'une personne (étape 1)



Correction

